

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 28 septembre 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4058-2018.

Cause tarifaire 2019 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

***Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) de
Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (AQLPA).***

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4058-2018
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)
PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

IMPLANTATION D'UN MECANISME DE REGLEMENTATION INCITATIVE (« MRI ») – PHASE
3 - CARACTERISTIQUES DU MRI DU TRANSPORTEUR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, page 8, lignes 16 à 22 :

Les experts jugent que ce facteur d'efficience de -0,6% est, de façon générale, aligné avec la performance des transporteurs australiens de -0,39% observée sur la période de 10 ans (2006-2016), selon l'estimation du modèle de productivité partielle des facteurs portant sur les dépenses d'exploitation de ces transporteurs, mais qu'en plus cette efficience de -0,6% représente un défi plus important pour le Transporteur relativement à la productivité de -1,25 % observée sur la période de cinq ans (2012-2016) chez les transporteurs australiens.

Demande(s)

- 1.1.1** Est-ce que les transporteurs australiens étaient dotés d'un MRI durant la période indiquée ? Veuillez préciser quel type de MRI le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Tableau 1, page 10.

Demande(s)

- 1.2.1 Avez-vous l'intention de déposer le mandat de l'expert qui devra réaliser étude de productivité multifactorielles (PMF) à la Régie avant de vous mettre en quête de cet expert ?
- 1.2.2 Veuillez le déposer s'il est déjà disponible.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Tableau 5, page 16.

Demande(s)

- 1.3.1 Veuillez confirmer que le tableau 5 est en \$ courants.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, page 18, lignes 10 et 11 à 12 :

coûts ponctuels liés au diagnostic et aux correctifs requis à la mise en conformité des mises à la terre (« MALT ») ;

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4059-2018, Pièce B-0001, HQT-1, Document 1, page 18, lignes 10 à 12 :

Dans la catégorie Respect des exigences, l'écart de 7 M\$ est attribuable en majeure partie à l'installation de mises à la terre (MALT) antivol pour diminuer les

vols de cuivre dont les coûts de réalisation des travaux ont été plus importants que prévus.

Demande(s)

- 1.4.1** Est-ce que cette mise en conformité des mises à la terre du présent dossier est liée aux investissements mentionnés au dossier R-4059-2018 ?
- 1.4.2** Est-ce qu'il s'agit des mises à la terre des pylônes de lignes ou des mises à la terre des postes ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, page 23, lignes 17 à 19 :

La Régie considère que l'atteinte de cibles pour les indicateurs de performance doit être une condition préalable au partage des excédents de rendement dans le cadre du MRI du Transporteur.

Demande(s)

- 1.5.1** Êtes -vous d'avis que les cibles visées doivent être plus restrictives dans le futur ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, page 25, lignes 7 à 9, sur l'indicateur IC opérationnel normalisé :

Cet indicateur exclut notamment les aléas climatiques, hors du contrôle du Transporteur pouvant faire varier de façon importante les résultats d'une année à l'autre.

Demande(s)

- 1.6.1** Hors les aléas climatiques qu'est-ce qui est exclu dans l'indicateur IC opérationnel normalisé ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, page 25, lignes 13-17, Indisponibilités forcées.

Demande(s)

- 1.7.1 Veuillez élaborer sur les avantages et les inconvénients d'utiliser l'indicateur IFD (indisponibilités forcées pour cause de défaillance) plutôt que l'indicateur IF (toutes les indisponibilités forcées) aux fins du mécanisme de réglementation incitative.
- 1.7.4 Veuillez fournir la répartition sur un historique de 5 ans des indisponibilités forcées selon que leurs causes soient la défaillance ou chacune des autres catégories de causes
- 1.7.2 Indépendamment de votre réponse à la sous-question précédente, veuillez confirmer que l'indicateur IFD (indisponibilités forcées pour cause de défaillance) se rattache davantage que l'indicateur IF (toutes les indisponibilités forcées) aux aspects qui sont sous le contrôle du Transporteur.
- 1.7.3 Veuillez énumérer les types d'indisponibilités forcées qui ne sont pas causées par des défaillances.
autres que la défaillance.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.

Demande(s)

- 1.8.1 Veuillez élaborer sur la possibilité que les indicateurs corporatifs soient calqués (voire identiques) aux indicateurs retenus aux fins du mécanisme de réglementation incitative ? Ne serait-ce pas là une manière efficiente de s'assurer que les objectifs souhaités par le mécanisme de réglementation incitative soient atteints ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0004, HQT-1 Document 1, page 1, section 2.1 Orientation 1, améliorer le service à la clientèle.
- iii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3898-2014, Phase 1, Pièce A-167, Décision D-2018-001, page 40, paragraphe 156 :

[156] Par ailleurs, la Régie considère également que, tout comme dans le cas du MRI du Distributeur, l'atteinte de cibles pour les indicateurs de performance doit être une condition préalable au partage des excédents de rendement dans le cadre du MRI du Transporteur. Cette condition préalable permettra de moduler le partage des excédents, ce qui renforcera ainsi l'incitatif financier pour le Transporteur de maintenir, ou d'améliorer, la qualité de service pour ses clients

Demande(s)

- 1.9.1** Comment le Transporteur compte-t-il améliorer la qualité de service pour ses clients pendant la durée du Mécanisme de réglementation incitative ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 7, lignes 24 à 25

l'accélération du rythme de réalisation de certaines interventions afin d'assurer la sécurité du public et de ses employés et de maintenir un service de qualité aux clients.

Demande(s)

- 1.10.1** Est-ce que cette phrase signifie que le nombre de certaines interventions augmente ou que les interventions doivent être entreprises plus rapidement ou les deux ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0013, HQT-4, Document 2.1, page 5 :

Transmission, as a share of the customer's final bill, is typically the smallest cost component, in contrast to generation and distribution;

Demande(s)

- 1.1.1 Est-ce que le Consultant sait qu'en 2019 le coût du transport sera supérieur au coût de la distribution pour HQD ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, page 27, lignes 3-15 :

Toutefois, pour l'indicateur Indisponibilités forcées (IF), le Transporteur propose l'utilisation de valeurs projetées considérant l'évolution à la hausse observée et celle prévue pour les prochaines années. Cette situation a déjà été reconnue par la Régie, qui a autorisé aux demandes tarifaires 2017 et 2018 une mise à niveau de la maintenance afin de permettre au Transporteur de contrôler cette hausse des IF. Dans ce contexte, plutôt que de lier l'évaluation de performance du Transporteur à une valeur fixe basée sur la moyenne des années 2013 à 2017 le Transporteur propose l'utilisation de valeurs projetées.

Considérant la corrélation entre les IF et le risque en maintenance, le Transporteur propose d'établir des cibles pour l'indicateur Indisponibilités forcées (IF) proportionnelles au profil d'évolution prévue du risque en maintenance.

En utilisant les valeurs historiques des IF et le profil d'évolution future du risque en maintenance, le Transporteur a donc été en mesure d'estimer l'évolution des IF correspondant à la stratégie de maintenance adaptée.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0017, HQT-6, Document 2, page 5, lignes 5 à 7 :

Pour l'année de base 2018, le Transporteur constate une hausse significative de la maintenance corrective créant un effet perturbateur sur la planification et l'organisation des travaux

Demande(s)

- 1.12.1** Le Transporteur peut-il identifier les causes de l'augmentation de la maintenance corrective ?
- 1.12.2** Quel sont les éléments du réseau qui sont particulièrement touchés ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, page 27, lignes 3-15 :

Toutefois, pour l'indicateur Indisponibilités forcées (IF), le Transporteur propose l'utilisation de valeurs projetées considérant l'évolution à la hausse observée et celle prévue pour les prochaines années. Cette situation a déjà été reconnue par la Régie, qui a autorisé aux demandes tarifaires 2017 et 2018 une mise à niveau de la maintenance afin de permettre au Transporteur de contrôler cette hausse des IF. Dans ce contexte, plutôt que de lier l'évaluation de performance du Transporteur à une valeur fixe basée sur la moyenne des années 2013 à 2017 le Transporteur propose l'utilisation de valeurs projetées.

Considérant la corrélation entre les IF et le risque en maintenance, le Transporteur propose d'établir des cibles pour l'indicateur Indisponibilités forcées (IF) proportionnelles au profil d'évolution prévue du risque en maintenance.

En utilisant les valeurs historiques des IF et le profil d'évolution future du risque en maintenance, le Transporteur a donc été en mesure d'estimer l'évolution des IF correspondant à la stratégie de maintenance adaptée.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0019, HQT-6, Document 4, page 9, lignes 6 à 9 :

Ces éléments exercent une pression à la hausse sur les heures nécessaires à la réalisation de la maintenance. Cette augmentation des heures a été possible entre autre grâce à la baisse des heures initialement prévues en projets aux investissements

Demande(s)

1.13.1 Cette baisse des heures initialement prévue en projets aux investissements a-t-elle une conséquence marquée sur ceux-ci ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0019, HQT-6, Document 4, Tableau 3, page 13, le nombre d'heures de maintenance corrective.:

Demande :

1.14.1 La part des heures de maintenance corrective était de 18,9% en 2016 et elle est prévue à 20,1% en 2019. Le Transporteur est-il d'avis que cette tendance va se perpétuer ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-15

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Pièce B-0020, HQT-6, Document 5, Tableau 1, page 4, la ligne Innovation et soutien technique (IREQ)

Demande :

1.15.1 Pour cette rubrique nous constatons une croissance de 6,3M\$ entre l'année historique 2017 et l'année témoin 2019. Cette croissance représente 47% des dépenses de 2017. Comment l'expliquez-vous ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-16

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0009, HQT-3, Document 2, tableau 5, page 9.

Demande:

1.16.1 Dans le IC opérationnel brut, nous remarquons une forte augmentation en 2017 de l'impact de la rubrique « incident » (400 % =,16/,04). Est-ce une nouvelle tendance ou un événement isolé?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-17

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0009, HQT-3, Document 2, tableau 12, page 18.

Demande :

1.17.1 En quelle année le Transporteur prévoit-il traiter 20 000 hectares de superficie?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-18

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0009, HQT-3, Document 2, tableau 15, page 22.

Demande

1.18.1 Comment le Transporteur explique-t-il la croissance du nombre de petits déversements 53 en 2017 et 14 en 2015?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-19

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0012, HQT-4, Document 2, Indicateurs de performance aux fins du MRI.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4058-2018, Pièce B-0009, HQT-3, Document 2, Objectifs corporatifs 2017, ligne Limite de l'évolution des indisponibilités forcée sur le réseau.

Demande :

1.19.1 Que signifient les chiffres en rouge sur cette ligne?
